

Commission de la circulation, de l'accessibilité et de la mobilité douce

Rapport de la réunion du 9 mars 2021

Présents : MM. : Solvi, Steffen ; co-présidents

Mme, MM.: Juncker, Daems, Halsdorf, Paulus, Werner, Schneider, Theis, Mayer, Georges, Bis; membres

Schumacher ; secrétaire

Excusés: Mme, MM.: Karier, Koetz, Diederich, Buchler; membres

Invités : MM. : Jungels ; commissaire de police, Reding S. ; agent municipal

1. Approbation du rapport de la dernière réunion :

- La commission approuve le rapport de la séance du 17 novembre 2020.

2. Rue de Feulen :

- Le président Monsieur Paul Solvi informe la commission que le collège échevinal invitera prochainement les riverains pour expliquer les changements en vue. Mais avant de régler la rue comme « Zone résidentielle » la commune engagera d'abord un bureau d'étude pour déterminer les limites précises entre terrains privés et domaine public communal.

3. Passage pour piétons :

- Présentation du plan des passages pour piétons éclairés.
En vue d'un concept pour éclairer tous les passages pour piétons sur le territoire de la Ville d'Ettelbruck, l'avis de la commission pourra faciliter le choix des priorités. Selon la commission, les passages dans la rue de Bastogne à la hauteur du « Grondwee » et celui dans la rue Prince Henri près de la maison n° 17 du côté gauche devraient faire l'objet d'un éclairage.

4. Rue du Deich : Parking couvert « Parkhaus am Däich »

- Le président informe la commission que le parking couvert est en phase de finition et précise que l'ouverture est prévue pour le mois d'avril 2021.



5. **Rue Tony Schmit :**
 - Le président donne des informations sur l'avancement des travaux et du retard d'environ 3 semaines résultant d'un accident de travail sur le chantier.

6. **Rue du Deich (Accès Däichhal) : « Vitesse 30 »**
 - La commission émet un avis positif sur la réglementation de la rue du Deich, à savoir l'accès vers la Däichhal, comme route à vitesse limitée à **30 km/h**. La commission propose même d'aller plus loin et de réglementer la rue comme zone de rencontre avec une vitesse maximale réduite à **20 km/h**. Cette limitation de vitesse est vivement recommandée vu les nombreux piétons circulant sur le parking.

7. **Rue du Canal, maison n° 2 :**
 - La commission émet un avis positif sur la suppression de deux emplacements de stationnement devant l'accès vers les garages de la résidence de la Fondation Cécile Ginter.

8. **Rue Philippe Manternach - Kalleksuewen**
 - La commission émet un avis positif sur la mise en place de gendarmes couchés dans le chemin vicinal vers le « Kalleksuewen ».

9. **Avenue Lucien Salentiny :**
 - Apparemment le marquage « d'enveloppes » devant les accès aux garages et emplacements privés dans l'avenue Lucien Salentiny sème la confusion et pose des problèmes de compréhension parmi certains conducteurs. Voilà pourquoi la commission préconise d'analyser dorénavant d'abord la situation au fond avant de donner une suite aux demandes des amateurs pour un marquage d'interdiction de stationnement devant leurs garages ou emplacements de stationnement privés.

10. **Divers :**
 - Rue de Warken : Les lumières clignotantes devant le passage pour piétons sont très utiles et pourraient être installées aussi ailleurs.
 - Rue de Warken : Il est prévu d'aménager une nouvelle couche de roulement sur toute la longueur de la route et un rehaussement de la voie publique à la hauteur des deux intersections avec la rue Tony Schmit afin de ralentir le trafic. Ces travaux seront réalisés à la fin des travaux du chantier dans la rue Tony Schmit. Il est également prévu d'aménager une route cyclable dans la rue de Warken.
 - Rue de Feulen : A nouveau la question a été posée pourquoi la circulation y est limitée aux riverains seulement plutôt que de lever cette restriction et de l'ouvrir à toute circulation ?



- Rue Prince Jean/rue Pierre Wisser : Les passages pour piétons à l'intersection des deux rues sont trop proches les uns des autres.
- Rue du Deich : Les ralentisseurs aménagés entre la « rue du Deich » et la « Zone artisanale et commerciale » sont inacceptables pour les autobus. Il est recommandé de les enlever complètement.
- Place de l'Hôtel de Ville / Rue du Canal : La suppression éventuelle des emplacements de stationnement sur toute la longueur de la route entre la Place Marie-Thérèse et le parking « Canal » a été jugé très utile. Vu que la route est trop étroite pour le grand trafic, cet espace peut être utilisé pour l'aménagement d'une piste cyclable.

La prochaine réunion est prévue le mardi, 4 mai 2021 à 19h00.

Ettelbruck, le 17 mars 2021

Les Co-Présidents,

Paul SOLVI / Christian STEFFEN



Le Secrétaire,

Luc SCHUMACHER

